



Commune
d'Uffholtz

COMMUNE D'UFFHOLTZ

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 28 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Rémi DUCHENE, Maire d'Uffholtz

Nombre de
conseillers élus :
19

Nombre de
conseillers en
fonction :
18

Conseillers
présents : 15
+ 2 procurations

Sont présents :

Mme Danièle WEBER, M. Yvan BLUM, Mme France GIACONA, M. Jean-Marc MESSMER, adjoints au Maire,
Mme Madeleine MEYER, M. Roger UHL, M. Stéphane SINNGRUN, M. Alain NOUVIER, Mme Claire GRIFFANTI, Mme Marie KERN, Mme Nadia TEGMOUSS, M. Arnaud ANTON, Mme Virginie KEAT et Mme Laura MURER ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme FISCHER qui a donné procuration à M. MESSMER
- M. DI BATTISTA qui a donné procuration à M. BLUM
- M. WINTENBERGER

Convocation adressée le 18 mars 2022

Point n° 16 : Budget primitif 2022 – budget principal

a) Budget primitif :

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait l'objet d'un travail lors des deux réunions de la commission des finances du 28 février et du 14 mars, et des commissions réunies du 21 mars 2022.

Le budget pour l'exercice 2021 atteint un montant total de 3 987 958.48€ (contre 4 307 692.35€ en 2021 soit une diminution de 7.42%).

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 417 385.36€ (contre 1 314 567.45€ en 2021 soit une hausse de 7.82%) et en section d'investissement à 2 570 573.12€ (contre 2 993 124.90€ soit une baisse de 14.11).

Au 1^{er} janvier 2022, la dette par habitant est de 231.23€ (pour 417 825.45€ de capital restant) - base population DGF de 1 807 habitants (contre 242.38€ au 1^{er} janvier 2021 – base population de 1 845 habitants).

Le service de l'annuité de la dette sur le budget 2022 représente 18.86€/habitant (16.39€ pour le capital et 2.47€ pour les intérêts).

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 417 385.36€

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	Montant en €	% par rapport au total
1- Charges à caractère général	486 100.00	34.29%
2- Charges de personnel	613 000.00	43.25%
3- Atténuation de produits (FPIC)	26 000.00	1.83%
4- Charges de gestion courante	165 365.00	11.67%
5- Charges financières (intérêts des emprunts, escompte)	6 420.36	0.45%
6 – Charges exceptionnelles (prix, subventions)	19 500.00	1.38%
7 – Provision (pour dépréciation d'actifs)	1 000.00	0.08%
8 – Opération d'ordre (amortissement)	100 000.00	7.05%
TOTAL	1 417 385.36	100%

Les recettes de fonctionnement, s'établissent également à 1 417 385.36€

Recettes prévisionnelles de fonctionnement :	Montant en €	% par rapport au total
1- Atténuation de charges (remboursements divers)	9 500.00	0.67%
2- Produits des services et domaines	131 600.00	9.28%
3- Impôts et taxes	902 792.00	63.70%
4- Dotations, subventions et participations	217 760.00	15.36%
5- Autres produits de gestion courante (revenus immeubles)	67 915.00	4.79%
6- Excédent fonctionnement 2021	87 818.36	6.20%
TOTAL	1 417 385.36	100%

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 570 573.12€

Dépenses prévisionnelles d'investissement :	Montant en €	% par rapport au total
1- Immobilisations incorporelles (études, licences)	54 000.00	2.10%
2- Subventions d'équipement versées	30 000.00	1.17%
3- Immobilisations corporelles (terrain, travaux, matériel...)	891 423.12	34.68%
4- Immobilisations en cours (travaux sous forme d'opération)	1 513 500.00	58.88%
5- Emprunts et dettes	31 650.00	1.23%
6- Opérations patrimoniales (avances sur travaux)	50 000.00	1.94%
TOTAL	2 570 573.12	100%

Les recettes d'investissement, s'établissent également à 2 570 573.12€.

Recettes prévisionnelles d'investissement :	Montant en €	% par rapport au total
1- Subventions	564 200.00	21.95%
2- Dotations (FCTVA, taxe d'aménagement)	286 000.00	11.12%
3- Dépôt et cautionnement reçus	500.00	0.02%
4 – Opération d'ordre (amortissement)	100 000.00	3.90%
5- Opérations patrimoniales (avances sur travaux)	50 000.00	1.94%
6- Excédent d'investissement 2021	1 569 873.12	61.07%
TOTAL	2 570 573.12	100%

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à adopter le budget primitif 2022 tel qu'il a été arrêté en séance de travail et dont la balance se présente comme suit :

Budget primitif 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 417 385.36€	2 570 573.12€
Recettes	1 417 385.36€	2 570 573.12€

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes au montant de 3 987 958.48€.

b) Dispositions financières diverses :

A l'instar de chaque année, le Conseil municipal est invité :

⇒ à valider le versement des gratifications de fin d'année sur la base des critères d'attribution suivants :

- pour les agents titulaires, non titulaires et stagiaires, les agents contractuels, rémunérés sur une base indiciaire, les gratifications sont égales au traitement de base et à la nouvelle bonification indiciaire du mois de novembre de l'année en cours, au prorata du temps de présence de l'agent et des traitements statutaires versés. Les gratifications sont versées avec les traitements du mois de novembre ;

- pour le personnel non communal : mis à disposition par le Centre de Gestion, en contrat aidé (contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat unique d'insertion...), il est proposé une prime fonction de leur salaire de base respectif, au prorata du temps de présence de chacun, avec un versement sur les traitements du mois de novembre ;

⇒ à valider le versement du régime indemnitaire existant : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), Indemnité forfaitaire complémentaire des élections, tel qu'instauré pour les cadres d'emploi suivants : attachés, animateurs territoriaux, adjoints administratifs, agents de maîtrise, adjoints techniques, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, agents sociaux, adjoints d'animation.

Monsieur le Maire procèdera aux attributions individuelles en tenant compte de la manière de servir de chaque agent dans l'exercice de ses fonctions.

Pour l'ensemble, gratification de fin d'année et régime indemnitaire, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

⇒ **approuve le budget primitif 2022 équilibré en dépenses et en recettes à 3 987 958.48€ ;**

⇒ **vote les crédits au niveau des chapitres pour permettre à Monsieur le Maire de répartir, au besoin, les crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;**

⇒ **arrête le plan des effectifs, tel qu'il figure dans le document budgétaire ;**

⇒ **valide le versement de la gratification de fin d'année étant précisé qu'il s'agit d'un avantage collectivement acquis avant la loi du 26 janvier 1984, et du régime indemnitaire sur la base des critères énoncés ci-dessus ;**

⇒ **signe le document budgétaire.**

Pour extrait certifié conforme
Délibération exécutoire par transmission et publication

Uffholtz, le 30 mars 2022

 **Le Maire,**

Rémi DUCHENE

CM28/03/2022-P16-4/4

Accusé de réception en préfecture
068-216803429-20220328-DE-2022-03-16-DE
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022